

Conclusions concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

L'ancienne République yougoslave de Macédoine continue de remplir les **critères politiques** de manière satisfaisante. Le pays continue de s'acquitter des engagements souscrits dans l'accord de stabilisation et d'association. Le gouvernement a placé l'agenda européen au cœur de son action. Le dialogue de haut niveau sur l'adhésion mené avec la Commission a servi de catalyseur à l'accélération des réformes et permis des progrès sensibles dans plusieurs domaines d'action clés. Le gouvernement a adopté des propositions relatives à l'amélioration du cadre législatif applicable aux élections et, dans le domaine de la liberté d'expression, à la dépenalisation de la diffamation. Le premier examen par le gouvernement de la mise en œuvre de l'accord-cadre d'Ohrid devrait être mis à profit pour renforcer le dialogue entre les communautés. La dynamique de réforme doit être poursuivie dans tous les domaines couverts par les critères politiques de façon notamment à garantir la mise en œuvre. Le Parlement examine la législation correspondante. Il y a lieu de continuer à mettre l'accent sur l'État de droit, notamment sur la liberté d'expression, ainsi que sur les relations inter-ethniques et la réconciliation. L'approche inclusive menée avec la société civile doit être approfondie.

L'accord-cadre d'Ohrid demeure essentiel pour *la démocratie et l'État de droit* dans le pays. Le *gouvernement* a engagé un examen de la mise en œuvre de cet accord depuis 2001, en vue d'édifier un consensus sur les résultats obtenus et les défis à relever. Les tensions qui ont éclaté entre les communautés à la suite d'incidents violents au cours du premier semestre de 2012 sont préoccupantes. Les autorités ont fait preuve d'une attitude responsable face à ces événements et doivent s'appuyer sur cette expérience pour renforcer plus étroitement les relations interethniques et consolider la réconciliation, notamment en ce qui concerne le statut des victimes du conflit de 2001. La mise en œuvre plus vaste de la loi sur les langues a encore progressé.

Le fonctionnement du *Parlement* s'est amélioré et le dialogue politique a été maintenu, en particulier en ce qui concerne l'intégration dans l'UE. La mise en œuvre du règlement intérieur a progressé, notamment pour ce qui est des principales exigences de l'opposition. Le Parlement examine les propositions pertinentes du gouvernement concernant l'amélioration du cadre électoral. Des efforts prolongés seront nécessaires pour tenir pleinement compte des recommandations de l'OSCE/du BIDDH.

La coopération au sein de la coalition gouvernementale s'est poursuivie et le processus d'adhésion a pu ainsi se retrouver au cœur de l'ordre du jour politique. Le gouvernement a coordonné de façon efficace la mise en œuvre du dialogue de haut niveau sur l'adhésion sur la base de sa propre feuille de route. Dans le domaine de l'administration locale, les progrès en matière de décentralisation doivent être accélérés, en particulier en ce qui concerne le cadre financier.

Dans le domaine de *l'administration publique*, certains progrès ont été observés. Les services aux citoyens ont été améliorés et le système d'administration en ligne se met progressivement en place. Des consultations sur de vastes réformes à apporter au cadre régissant l'administration sont en cours. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir la transparence, le professionnalisme et l'indépendance de l'administration publique. Il y a lieu en particulier de garantir le respect des principes selon lesquels le recrutement et les promotions doivent être fondés sur le mérite.

En ce qui concerne le *système judiciaire*, des garanties législatives et institutionnelles sont en place mais de nouveaux efforts sont requis pour garantir, dans les faits, l'indépendance et l'impartialité. Des progrès ont été enregistrés, notamment en matière de réduction de l'arriéré judiciaire. De nouveaux

efforts sont nécessaires pour mettre en place des procédures de révocation équilibrées s'appuyant sur des motifs clairs et transparents et pour améliorer sensiblement la mise en œuvre du principe de mérite pour la nomination des juges et le développement de leur carrière. Il convient de continuer à soutenir l'institut de la magistrature qui joue un rôle clé dans la mise en place de juges et d'un ministère public professionnels et hautement qualifiés.

S'agissant de *la politique de lutte contre la corruption*, le cadre législatif est en place et les capacités ont été légèrement renforcées mais il y a lieu d'accentuer les efforts pour ce qui est de la mise en œuvre des lois existantes. Des mesures ont été prises pour améliorer les capacités de vérification et les pouvoirs des autorités en matière d'application de la législation. Toutefois, en termes de résultats finaux, les progrès sont peu visibles. Le pays doit maintenant s'employer à présenter un bilan crédible en matière d'instruction des affaires de corruption à haut niveau. Les organes de surveillance et les agences chargées de l'application doivent se montrer davantage proactives et coordonner plus étroitement leur action. La collecte et l'analyse de données statistiques doivent être améliorées de façon à faire porter les efforts là où ils sont le plus nécessaires. La corruption continue de régner dans de nombreux domaines et reste un grave problème.

Des progrès ont été observés sur le front de la *lutte contre la criminalité organisée*, en particulier grâce à l'émission de plus de 100 mandats d'arrêts internationaux et à la bonne coopération engagée dans le cadre d'Interpol et avec Europol. La loi sur l'interception des communications a été modifiée, ce qui a renforcé l'efficacité et la transparence de cette mesure spéciale d'investigation. De nouveaux efforts restent nécessaires pour renforcer les capacités des organes chargés de faire appliquer la loi, ainsi que la coopération et les échanges d'information entre ces divers organes. Le pays a bien progressé en matière de coopération policière et de lutte contre la criminalité organisée.

Le cadre juridique et institutionnel relatif *aux droits de l'homme et à la protection des minorités* est globalement en place. *Les droits civils et politiques* sont généralement respectés et de nouveaux progrès ont été accomplis. Le dialogue avec les journalistes organisé sous la forme d'une table ronde s'est avéré un forum important dans le cadre duquel ont pu être abordés des problèmes clés touchant aux médias. Le gouvernement a adopté des propositions en faveur de la dépenalisation de la diffamation par l'adoption d'une loi civile sur la responsabilité en cas d'insulte ou de diffamation. Le code pénal doit être revu conformément à cette approche. Le conseil de l'audiovisuel a commencé à faire appliquer des dispositions légales interdisant la concentration de propriété et les conflits d'intérêt avec la sphère politique. Cet organisme doit apporter la preuve qu'il suit une approche non discriminatoire et transparente. Le manque de pluralisme qui le caractérise et l'autocensure en son sein continuent de susciter de vives préoccupations. Des efforts soutenus sont nécessaires pour trouver une solution aux autres problèmes constatés dans ce domaine, tels que la transparence de la publicité dans les médias publics et les droits du travail applicables aux journalistes.

Sur le plan des droits sociaux et économiques, certains progrès sont à signaler. Le Conseil économique et social s'est réuni régulièrement. La Commission de lutte contre les discriminations s'emploie à traiter les plaintes, bien qu'elle dispose de ressources limitées. La loi relative à la lutte contre les discriminations doit être intégralement alignée sur l'acquis, notamment en ce qui concerne la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Il est nécessaire de mieux défendre les droits des femmes, y compris de celles issues des catégories vulnérables et d'intensifier les efforts pour accroître leur participation au marché du travail et à la vie politique. L'intégration sociale des personnes handicapées reste limitée.

Dans l'ensemble, des progrès ont été accomplis sur le plan des *droits culturels et des minorités*. Un examen de l'accord-cadre d'Ohrid a été entrepris; l'exercice comprend des recommandations quant aux mesures à prendre pour remédier aux problèmes actuels. Cet examen devra faire l'objet d'un suivi, de même que la mise en place d'une coopération concrète entre les différentes communautés. Il sera essentiel de développer la confiance entre les communautés ethniques. S'agissant des Roms, plusieurs actions ont été menées, en particulier pour trouver une solution au problème des personnes dépourvues de documents d'identité et pour intégrer les réfugiés. Il convient de renforcer de façon sensible la mise en œuvre des stratégies en place et la coopération interinstitutionnelle.

Pour ce qui est des *questions régionales et des obligations internationales*, le pays a continué de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Il n'y a plus d'affaires ou de procédures d'appel pendantes à La Haye. Sur les quatre affaires que le TPIY a renvoyées aux autorités nationales en 2008, une a été classée en 2011 par le système de juridiction nationale et trois ont été classées en 2012, conformément à la demande du parquet et sur la base de la loi d'amnistie.

S'agissant de la Cour pénale internationale, l'accord bilatéral d'immunité conclu avec les États-Unis n'est pas conforme aux positions communes et aux principes directeurs de l'UE. Il convient que le pays se rallie à la position de l'UE.

Le pays a continué de participer activement aux initiatives de coopération régionale, notamment dans le cadre du processus de coopération de l'Europe du Sud-est (SEECF), du Conseil de coopération régionale (CCR) et de l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE). Il a assuré la présidence du SEECF en juin 2012. Le siège du secrétariat du Réseau sanitaire de l'Europe du sud-est (SEEHN) a été établi à Skopje. Le pays a continué de contribuer à la mission de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (ALTHEA).

Les relations bilatérales de l'ancienne République yougoslave de Macédoine avec les États membres voisins et les autres pays visés par l'élargissement sont restées dans l'ensemble constructives. Le pays a continué de développer ses relations avec ses partenaires des Balkans occidentaux. Les relations avec la Grèce continuent de souffrir du problème de la dénomination du pays. La Cour internationale de justice a adopté un arrêt relatif à l'accord intérimaire avec la Grèce. Le pays continue de participer aux discussions menées sous l'égide des Nations unies et à entretenir des contacts directs avec la Grèce. Il doit poursuivre avec une détermination accrue les pourparlers engagés sous l'égide des Nations unies en vue de parvenir à une solution négociée et mutuellement acceptable, de même que les rencontres et les contacts bilatéraux. Il y a lieu d'éviter toute action ou déclaration susceptible de nuire aux relations de bon voisinage.

En 2011, la **croissance économique** du pays s'est poursuivie, quoiqu'à un rythme moins soutenu, pour ensuite fléchir au cours du premier semestre de 2012. Elle a été tirée par une demande intérieure vigoureuse, tandis que la demande extérieure a faibli. Les réformes structurelles se sont poursuivies mais, de manière générale, leur rythme a été lent et progressif. Si de nouvelles avancées ont été observées en ce qui concerne la simplification de l'enregistrement des entreprises, l'accélération des procédures judiciaires et l'approfondissement de l'intermédiation financière, la lutte contre le chômage très élevé, qui est essentiellement structurel et touche principalement les jeunes et les personnes les moins qualifiées, a peu progressé.

S'agissant des **critères économiques**, l'ancienne République yougoslave de Macédoine reste bien avancée. Dans certains domaines, elle a continué de progresser sur la voie de la mise en place d'une économie de marché viable. Elle devrait être en mesure de faire face aux pressions concurrentielles et

aux forces du marché au sein de l'Union à moyen terme, pour autant qu'elle mette en œuvre avec détermination son programme de réforme et remédie ainsi à des faiblesses structurelles importantes.

Le pays a su maintenir un large consensus sur les axes fondamentaux de la politique économique. La politique monétaire, basée sur l'ancrage de facto à l'euro, a contribué à la stabilité macroéconomique. La politique budgétaire appliquée a permis d'aligner en grande partie la croissance des dépenses sur celle des recettes. La privatisation est achevée dans ses grandes lignes. La libéralisation des prix et des échanges a été pour l'essentiel menée à terme. De nouveaux progrès sont à signaler en ce qui concerne l'amélioration de l'accès au marché et la simplification du cadre réglementaire. Les procédures judiciaires se sont accélérées et la durée moyenne des procédures de mise en faillite a été encore raccourcie. L'enregistrement des propriétés foncières est pratiquement achevé. Le secteur financier a jusqu'à présent plutôt bien résisté face aux turbulences qui ont secoué les marchés financiers; la tendance à une plus grande intermédiation et à l'approfondissement des marchés s'est poursuivie. Les améliorations progressives dans le secteur éducatif ont continué. L'accroissement des IED a contribué à la diversification de la structure des exportations.

La qualité de la gouvernance budgétaire a toutefois continué de se détériorer; la gestion de la planification à moyen terme et des dépenses publiques s'est aggravée; la transparence et la fiabilité des comptes du secteur public ont diminué. En outre, la propension à privilégier à court terme les dépenses peu propices à la croissance s'est poursuivie. L'endettement du secteur public a sensiblement augmenté. Le chômage est resté très élevé. Les faiblesses structurelles obèrent le fonctionnement du marché du travail. Le niveau d'éducation et de qualification du capital humain est médiocre. De même, le capital physique doit être modernisé et renforcé. En dépit d'améliorations progressives, le fonctionnement de l'économie de marché reste entravé par des faiblesses institutionnelles et judiciaires. Certains organes de régulation et de surveillance ne disposent toujours pas des ressources et des leviers nécessaires pour accomplir efficacement leurs missions. La capacité de l'administration publique à fournir des services aux entreprises doit s'améliorer et elle doit devenir plus efficace en la matière. Le secteur informel demeure un problème de taille.

Pour ce qui est de **sa capacité à assumer les obligations découlant de l'adhésion**, l'ancienne République yougoslave de Macédoine a accompli de nouveaux progrès, en particulier dans les domaines de la libre circulation des marchandises, de la concurrence, de la sécurité alimentaire et de la politique vétérinaire ainsi que des réseaux transeuropéens. Elle doit déployer de nouveaux efforts dans d'autres domaines tels que l'environnement, la politique sociale et l'emploi, la politique régionale et la coordination des instruments structurels. Dans l'ensemble, elle est parvenue à un bon niveau d'alignement sur l'acquis à ce stade du processus d'adhésion. Elle a également continué à mettre en œuvre, sans difficulté majeure, les obligations lui incombant en vertu de l'accord de stabilisation et d'association (ASA) et la Commission a proposé de passer à la deuxième étape de l'association.

Dans le domaine de la *libre circulation des marchandises*, des progrès satisfaisants ont été accomplis, en particulier sur le plan de la normalisation et de la métrologie. Les préparatifs dans ce domaine en sont à un stade avancé. Des progrès ont été constatés dans le domaine de la *libre circulation des travailleurs*. Pour ce qui est du *droit d'établissement et de la libre prestation de services*, des progrès ont été enregistrés, notamment en matière de services postaux. De nouveaux efforts sont cependant nécessaires en ce qui concerne la mise en œuvre de la directive relative aux services et la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Dans l'ensemble, le pays est moyennement avancé dans ce domaine. Des progrès ont été réalisés sur le plan de la *libre circulation des capitaux*. La poursuite de la libéralisation des mouvements de capitaux et des paiements est

subordonnée au passage à la deuxième étape de l'ASA, qui est examiné par le Conseil. Les préparatifs dans ce domaine sont en cours.

Certains progrès ont été accomplis dans le domaine des *marchés publics* dans lequel le niveau d'alignement est avancé, exception faite des mesures correctives et des marchés publics dans le secteur de la défense. Les capacités administratives en ce qui concerne les mesures correctives et les concessions restent insuffisantes. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés sur le plan du *droit des sociétés*, en particulier pour ce qui est de l'audit. Le diplôme d'auditeur agréé obtenu à l'étranger doit encore être reconnu. D'une manière générale, les préparatifs dans ce domaine sont moyennement avancés. Des avancées ont été constatées dans le domaine de la *propriété intellectuelle* dans lequel le cadre législatif et les capacités administratives ont connu de nouvelles améliorations. Le pays doit cependant accentuer ses efforts en matière de mise en œuvre et d'application. Dans l'ensemble, l'alignement dans ce domaine est moyennement avancé.

S'agissant de *la politique de concurrence*, des progrès satisfaisants ont été réalisés et le bilan en matière d'application s'est amélioré. Les préparatifs dans ce domaine en sont à un stade avancé. L'autorité de concurrence doit pouvoir s'appuyer sur des ressources plus importantes. Pour ce qui est des *services financiers*, des progrès ont été accomplis dans les domaines des banques, des assurances, des marchés des valeurs mobilières et des services d'investissement. Les éléments clés de l'acquis dans le domaine de l'infrastructure des marchés financiers n'ont pas encore été pleinement alignés. Dans l'ensemble, l'alignement sur l'acquis dans ce domaine est moyennement avancé.

Des progrès sont à signaler dans le domaine de *la société de l'information et des médias*. L'alignement sur l'acquis s'est poursuivi et les garanties fondamentales en matière de concurrence ont commencé à être mises en œuvre. Sur le plan de la politique audiovisuelle, les activités du Conseil de l'audiovisuel se sont développées mais il importe de garantir une approche non discriminatoire. Les préparatifs dans ce domaine sont moyennement avancés.

Des progrès ont été relevés dans le domaine de *l'agriculture et du développement rural*, dans lequel les préparatifs demeurent moyennement avancés. La mise en place du système intégré de gestion et de contrôle a encore progressé. Les efforts doivent se poursuivre en ce qui concerne l'alignement sur l'acquis. Dans l'ensemble du secteur, les capacités administratives restent source de préoccupation.

Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le domaine de *la sécurité alimentaire et de la politique vétérinaire*, en particulier en ce qui concerne le renforcement des institutions et la mise en œuvre de programmes d'éradication des maladies animales. On n'a guère enregistré d'avancées dans le domaine *phytosanitaire*, dans lequel les capacités administratives et la coordination entre les autorités compétentes ne se sont pas améliorées. Dans l'ensemble, les préparatifs dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la politique vétérinaire et phytosanitaire restent moyennement avancés.

S'agissant de *la politique des transports*, les progrès ont été timides. Si l'alignement sur l'acquis dans le domaine des transports routiers a quelque peu progressé, il n'en va pas de même en matière de sécurité routière où la situation reste problématique. La législation ferroviaire doit être alignée plus étroitement sur l'acquis. Une modification de la législation visant à fermer le marché ferroviaire à la concurrence jusqu'à l'adhésion à l'UE a annulé l'alignement sur l'acquis déjà opéré. La commission ferroviaire chargée d'enquêter sur les accidents doit devenir opérationnelle afin de pouvoir jouer son rôle d'organe indépendant. Dans le secteur de *l'énergie*, des progrès ont été constatés, en particulier pour ce qui est de la promulgation des dispositions d'application découlant de la loi de 2011 sur l'énergie. Des progrès ont également été enregistrés sur le plan des énergies renouvelables. La pleine libéralisation du marché

de l'électricité et du gaz naturel doit encore être menée à terme. Les préparatifs dans ce domaine sont moyennement avancés.

Dans le domaine de la *fiscalité*, les progrès ont été limités. Des efforts restent nécessaires pour harmoniser la législation nationale avec l'acquis, renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et régler la question des ressources informatiques et en personnel. Dans l'ensemble, les préparatifs en matière de fiscalité sont moyennement avancés.

Les préparatifs dans le domaine de la *politique économique et monétaire* se trouvent à un stade avancé et les progrès supplémentaires sont restés limités. Les préparatifs dans ce domaine en sont à un stade avancé. S'agissant des *statistiques*, l'harmonisation des statistiques sectorielles et la transmission des données ont progressé. Dans l'ensemble, les préparatifs sont moyennement avancés dans le domaine des statistiques.

Des progrès timides ont été relevés en ce qui concerne la *politique sociale et l'emploi*. Les taux de chômage et de pauvreté sont élevés, tandis que la participation des femmes au marché du travail reste faible. Des progrès ont été accomplis sur le plan du dialogue social mais il faudrait continuer à renforcer le rôle des partenaires sociaux. La convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif ont été ratifiés. L'inclusion des Roms, des personnes handicapées et des autres exclus sociaux progresse lentement. Un mécanisme de prévention et de lutte contre les discriminations a été mis en place mais n'est pas appliqué intégralement. Il convient de renforcer sensiblement les capacités administratives globales. Dans l'ensemble, les préparatifs dans ce domaine ne sont pas très avancés.

Des progrès sont à signaler dans le domaine de la *politique d'entreprise et de la politique industrielle*. Différentes stratégies et mesures ont été adoptées, ce qui témoigne d'un engagement résolu en faveur de l'amélioration de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises. La mise en œuvre de ces stratégies et mesures est cependant éclatée entre plusieurs organismes qui souffrent d'un manque de coordination et de financement. Il y a lieu de rendre ces mesures pleinement effectives.

En ce qui concerne les *réseaux transeuropéens*, des avancées ont été enregistrées. Le développement des réseaux dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications se poursuit et le pays participe activement à l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est et à la Communauté de l'énergie. Un marché a été attribué et des travaux de construction concernant le corridor X, financés en partie par le volet III de l'IAP, ont commencé. Les préparatifs dans ce domaine sont moyennement avancés.

Des progrès limités sont à noter dans le domaine de la *politique régionale et de la coordination des instruments structurels*. Il convient d'améliorer la gestion des programmes relevant de l'IAP afin de garantir une absorption complète et en temps voulu des fonds de l'UE. Des efforts supplémentaires doivent être consentis afin de remédier aux lacunes des systèmes de gestion et de contrôle. Il est nécessaire, en particulier, de renforcer sensiblement, au sein des structures d'exécution et de la direction centrale du ministère des finances chargée du financement et de la passation des marchés, les effectifs et leur niveau de qualifications. Les préparatifs dans ce domaine sont moyennement avancés.

Des progrès ont été enregistrés sur le plan du *pouvoir judiciaire et des droits fondamentaux*, en particulier en matière de réduction de l'arriéré judiciaire. De nouvelles améliorations sont nécessaires en ce qui concerne la mise en œuvre du principe du mérite pour la nomination des juges, de procédures de révocation s'appuyant sur des motifs clairs et prévisibles ainsi que l'utilisation correcte des outils statistiques. S'agissant de la politique de lutte contre la corruption, le cadre législatif est en place et les

capacités ont été légèrement renforcées mais le pays doit accentuer ses efforts pour étoffer son bilan en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations. Pour ce qui est des droits fondamentaux, des progrès ont été constatés en matière de liberté d'expression, notamment de dépenalisation de la diffamation. Dans les faits, les institutions compétentes doivent promouvoir et défendre les droits fondamentaux de façon plus efficace. L'accord-cadre d'Ohrid demeure un élément essentiel pour la démocratie et l'État de droit dans le pays. Les préparatifs dans le domaine du pouvoir judiciaire et des droits fondamentaux sont moyennement avancés.

Dans le domaine de la *justice, de la liberté et de la sécurité*, des progrès ont été accomplis en particulier en ce qui concerne les frontières extérieures et la coopération douanière ainsi que l'interception des communications. Le pays doit déployer de nouveaux efforts en vue d'améliorer l'efficacité de la procédure d'asile, de garantir une procédure de recrutement au sein de la police fondée sur le seul mérite, d'intensifier la lutte contre la criminalité organisée et d'améliorer la saisie de drogues. Dans l'ensemble, les préparatifs dans ce domaine sont avancés.

De timides progrès ont été enregistrés sur le plan de la *science et de la recherche*. Le taux général de participation aux programmes-cadres de l'UE a continué d'être satisfaisant. Les préparatifs concernant le programme national dans le domaine de la science, de la recherche et du développement ainsi que la stratégie en matière d'innovation ont progressé mais les documents doivent encore être adoptés. Dans le domaine considéré, le pays atteint en partie ses objectifs.

Des progrès ont été réalisés dans les domaines de *l'éducation, de la formation, de la jeunesse et de la culture*. Le pays a continué d'améliorer ses performances par rapport aux critères de référence communs fixés dans le cadre stratégique «Éducation et formation 2020». Les préparatifs à la participation aux programmes «Éducation et formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action» ont repris. Le pays doit encore veiller à ce que les investissements soient équitablement répartis entre toutes les parties du pays et bénéficient à l'ensemble de la société multiculturelle. Dans le domaine de l'éducation et de la culture, il est moyennement avancé.

S'agissant du chapitre consacré à *l'environnement et au changement climatique*, des progrès limités ont été notés. La transposition de l'acquis dans la législation nationale a progressé, en particulier dans les secteurs de la gestion des déchets, de la qualité de l'air et des produits chimiques. Le pays doit déployer des efforts importants afin de mettre en œuvre la législation nationale, en particulier dans les domaines de la gestion de l'eau, du contrôle de la pollution industrielle, de la protection de la nature et du changement climatique. Dans l'ensemble, si les préparatifs dans le domaine de l'environnement sont moyennement avancés, dans celui du changement climatique ils en sont encore à leurs balbutiements.

Des progrès ont été constatés en ce qui concerne la *protection des consommateurs et de la santé*, en particulier pour ce qui est du cadre juridique et institutionnel. Les ressources financières limitées et la fragilité des structures opérationnelles rendent difficiles de nouveaux progrès, en particulier en matière de protection des consommateurs. D'une manière générale, les préparatifs dans ce domaine sont moyennement avancés.

Des progrès ont été observés dans le domaine de *l'union douanière*, en particulier sur le plan des capacités administratives et opérationnelles. La coopération entre les différents services, la lutte contre la corruption au sein de l'administration douanière et les capacités de lutte contre la criminalité transfrontière ont continué de s'améliorer. Les préparatifs dans le domaine de l'union douanière sont bien engagés.

Des progrès ont été accomplis dans le domaine des *relations extérieures*, en particulier en ce qui concerne la politique commerciale commune. Toutefois les capacités institutionnelles du pays ne sont toujours pas suffisantes pour lui permettre de participer pleinement aux politiques commerciales, humanitaires et de développement de l'UE. Les préparatifs dans le domaine des relations extérieures sont moyennement avancés.

Des progrès constants ont été enregistrés sur le plan de la *politique étrangère, de sécurité et de défense*. Le pays a maintenu un niveau élevé d'alignement sur les déclarations de l'UE et les décisions du Conseil et continué de participer aux opérations civiles, militaires et de gestion de crise. Les préparatifs en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense sont bien avancés.

S'agissant du *contrôle financier*, des progrès ont été constatés, notamment en matière d'audit externe et de protection de l'euro contre la contrefaçon. La mise en œuvre concrète du contrôle interne des finances publiques ne fait toutefois que commencer. Dans l'ensemble, les préparatifs pour ce chapitre en sont à leurs débuts. Aucun progrès particulier n'est à signaler sur le plan des *dispositions financières et budgétaires*. Les institutions chargées du cadre administratif pour le calcul correct, les prévisions, la collecte, le paiement, le contrôle et la notification des ressources propres devront être renforcées. Les préparatifs dans ce domaine n'en sont qu'à un stade précoce.